

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.188**

L'An deux Mille Onze, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 9 décembre 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 9 décembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme DAUZIDOU représentée par M. GIRAUD  
M. CAU représenté par M. SIMONNET  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL  
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP  
M. REVOLAT représenté par Mme SERRE

**ETAIT ABSENTE-EXCUSEE** : Mme BARRAUD DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION GROUPEMENT D'INTERET COMMERCIAL ET COMMUNAL (G.I.C.C.) – ROYAN SHOPPING, POUR L'ANNEE 2011 AVENANT N°2**

**RAPPORTEUR** : M. COASSIN

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération n° 11.093 en date du 21 avril 2011, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 23.059 € (vingt-trois mille cinquante-neuf euros) au profit de l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping.

Le versement de cette subvention a nécessité la conclusion d'une convention d'objectifs en application des dispositions de l'article 10 de la loi 2000-231 du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-945 du 6 janvier 2001.

Par délibération n° 11.106 en date du 20 juin 2011, le Conseil Municipal a octroyé une subvention complémentaire de 59.076 € (cinquante-neuf mille soixante-seize euros) à l'Association, portant la subvention globale à 82.135 (quatre-vingt-deux mille cent trente-cinq euros).

Il est proposé d'augmenter la subvention de 1.524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) et d'approuver en conséquence un avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission "marchés, Commerce et Artisanat",
- Vu le projet d'avenant n° 2,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) à l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 décembre 2011

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD